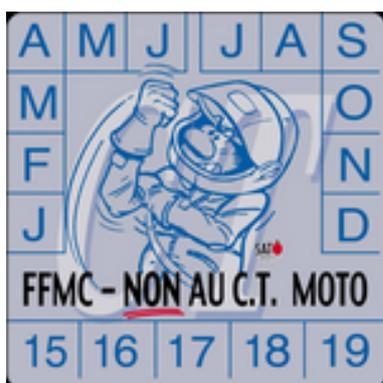


<https://ffmc95.fr/Pasde-CT-au-01-01-2022>



Pas de CT au 01/01/2022

- Actualités - Générales -



Date de mise en ligne : mercredi 14 avril 2021

Copyright © FFMC Val d'Oise - Tous droits réservés

L'objectif poursuivi conjointement par le député Sacha Houlié, la FFMC et la FFM, est que la France déroge à l'obligation communautaire de mise en œuvre d'un contrôle technique pour les motos (CT) à compter du 1er janvier 2022. Le député a rappelé que cette dérogation a été obtenue par la France lors de l'élaboration de la directive européenne 2014/45 sur le CT, et qu'elle est envisagée par la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas.

[L'article de la FFMC](#)

[Dossier CT sur le site de la FFMC](#)